



COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 21 mars 2021

(Cette réunion s'est tenue en Visio conférence de 15h00 à 17h00)

Etaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, LEGA, NOEL, VEROLA, VIGUIE, MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, FUENTES, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD

Y participait : M. GRANDE, Directeur Administratif & Financier

Michel LEBOT, nouveau président de la FFPJP pour le mandant 2021-2024, félicite l'ensemble des membres du Comité Directeur pour leur élection pour ce nouveau mandat.

I. Commission de discipline :

Michel LEBOT souhaite préciser quelques points pour la commission de discipline :

« Les affaires disciplinaires, comme celles soumises à la Commission d'Ethique et de Déontologie, doivent être soumises à la plus grande discrétion. Je rappelle que nous sommes dans un état de droit et toutes les personnes sont présumées innocentes tant qu'elles n'ont pas été jugées et que toutes les voies de recours n'ont pas été saisies. Dès lors, je n'attends ni commentaire, ni ingérence dans les dossiers en cours. Ils sont de la seule compétence des personnes en charge de ce domaine.

Tout dossier transmis à la FFPJP quel qu'en soit le motif fera l'objet d'un engagement des poursuites systématiques.

Tout abandon de poursuites devra faire l'objet d'une présentation argumentée par l'élu en charge de la discipline devant le Comité Directeur au vu du rapport de l'instructeur et soumis à l'appréciation du CD.

Pour toutes les affaires relevant d'une catégorie 3 et plus mais également pour la catégorie 2 lors de récidive, la FFPJP fera appel systématiquement à titre conservatoire afin de ne pas brider l'instance d'appel si la personne incriminée faisait appel.

La présentation des dossiers en Comité Directeur se limitera au strict nécessaire.

Les saisines du CNOSF ou du TA sont du ressort de l'élu et du DG en charge du champ disciplinaire. Par ailleurs, ils établissent les mémoires en vue de leur présentation devant ces instances et informent le Président et le CD de l'avancée de la procédure. Ils s'appuient sur les compétences et avis des avocats mis à leur disposition par la FFPJP.

Un candidat malheureux à l'élection fédérale a transmis à tous les Comités Départementaux une lettre dont le contenu est contestable. Dès lors au vu des éléments transmis, la commission de discipline a été saisie. »

II. Organigramme fédéral :

Michel LEBOT propose la composition du **Bureau National** comprenant 1 vice-président délégué et 4 vice-présidents :

Vice-président délégué : Michel ROBERT

Vice-présidents :

Corine VEROLA

Michel POGGI

Didier SCHMITT

Laurent VAISSIERE

Trésorier Général : Jean-Marie MARAUX

Secrétaire Générale : Mireille NOEL

Médecin : Jean-Pierre IANNARELLI

/ Trésorière adjointe : Véronique BAJOLLET

/ Secrétaire Général adjoint : Loïc FUENTES

Personnes invitées à titre consultatif :

DAF & DTN

Président de la Commission Nationale des Arbitres : Patrick GRIGNON

Deux (2) représentants des Régions

Le Comité Directeur donne un avis favorable à la composition du Bureau national.

Le Président, sollicité par une présidente de CD, soumet aux membres du Comité Directeur la possibilité de décerner, comme prévu par les statuts, un titre de membre d'honneur à un ancien membre du Comité Directeur, cette demande n'a pas recueilli l'assentiment des membres présents.

Le service communication est placé sous la responsabilité du Président avec l'appui des Vice-présidents et du Bureau.

Il y aura donc 5 pôles fonctionnels :

- Pôle administratif : Responsable Mireille NOEL, responsable adjoint Loïc FUENTES
- Pôle finances : Responsable Jean-Marie MARAUX, responsable adjointe Véronique BAJOLLET
- Pôle développement rattaché à la Vice-présidence déléguée avec 4 axes :
 - o Marketing/ Partenariat
 - o Etudes/Projets/Structuration
 - o Equipements Sportifs et projet Centre National « Michel DESBOIS »
 - o Evènementiels
- Pôle sportif : Responsable Laurent VAISSIERE / Haute Performance : Corine VEROLA
- Pôle Nouvelles technologies : Didier SCHMITT

Après lecture de l'organigramme proposé par le Président, il est demandé aux membres du comité directeur de se positionner et d'envoyer leurs souhaits par mail. La validation de l'organigramme définitif aura lieu lors du prochain comité directeur.

Michel ROBERT précise qu'il est important qu'il y ait un binôme « élu/salarié » à la tête de chaque pôle. Les salariés désignés participeront aux commissions qui leur seront attribuées.

Pour la partie communication, il faut envisager une nouvelle organisation et prévoir le remplacement de Claude STIRMEL. Certaines tâches pourraient être reprises par des élus mais aussi par le personnel de la FFPJP. Il faut envisager des formations dans ce domaine.

Les organes déconcentrés (Comités Régionaux et Départementaux) mais également des personnes extérieures reconnues pour les expertises ou compétences seront associés aux commissions. Un appel à candidature pourrait être envoyé pour connaître les souhaits de nos organes déconcentrés et ainsi les investir un peu plus dans l'activité de la FFPJP.

III. Organisation des réunions du Comité Directeur

Il est prévu 4 réunions par an. Les commissions devront travailler en amont et les CR transmis environ 15 jours avant la date du Comité Directeur, afin que les membres puissent prendre le temps de réfléchir aux sujets et pouvoir en discuter. L'ordre du jour du Comité Directeur sera établi selon les points abordés par les commissions.

IV. Commission Championnats de France / Calendrier :

En raison des dates de confinement connues à ce jour dans certaines régions, il n'est pas raisonnable d'envisager de commencer les championnats à partir du 24 avril. Cependant, la saison pourrait quand même commencer dans les zones les moins impactées (organisation de concours départementaux et régionaux) si les préfetures donnent leur accord et que le ministère des sports assouplit les réglementations actuelles.

Le groupe de travail, constitué avant les élections nationales, va se réunir pour proposer un calendrier des championnats départementaux, des Championnats de France et autres compétitions à compter du 1er juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Il est proposé aux nouveaux membres élus de rejoindre ce groupe de travail si cela les intéresse.

La tenue des championnats de France est subordonnée aux restrictions en vigueur pendant la période prévue. En effet, il n'est pas envisageable d'organiser un championnat de France sans spectateur, sans buvette et restauration.

Un communiqué sera rédigé par le service communication de la FFPJP dès que le calendrier établi aura été validé par le Comité Directeur après concertation avec le Conseil des Régions. Les organisateurs de Championnats de France, de nationaux et internationaux vont être contactés à ce sujet.

V. Divers

Nous avons été sollicité par le collectif des sports de plein air, ADSL Nature, (golf, voile, équitation, pêche, chasse...) pour agir collectivement auprès du gouvernement.

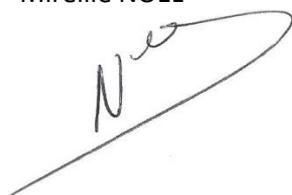
Le Comité Directeur a accepté de s'associer à cette démarche car l'union fait la force pour reprendre au plus vite nos activités en extérieur.

VI. Prochaines réunions :

- Comité Directeur : du 9 au 11 avril en visioconférence (planning à définir)
- Conseil National : du 9 au 11 avril : le planning va être fixé en accord avec la Présidente des Régions)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

